

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 09 OCTOBRE 2023

Délibérations votées

N°	Objet	Sens du vote
-	Approbation du Procès-verbal de la séance du 11/092023	Favorable - Unanimité
01-091023	RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE – AVANT-PROJET DEFINITIF Le conseil municipal, - APPROUVE l'avant-projet définitif pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Marcel Luneau, - AUTORISE Monsieur le maire à déposer la Déclaration Préalable de Travaux - DEMANDE à l'agence Grégoire de Cholet de préparer sur la base de cet APD, le dossier de consultation des entreprises.	Favorable - Unanimité
02-091023	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SIEML Le conseil municipal, - PREND ACTE du rapport d'activité 2022 du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire.	Favorable - Unanimité
03-091023	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU SYNDICAT VALOR 3E Le conseil municipal, - PREND connaissance du rapport d'activités 2022 de Valor3e dont la mission de service public unique consiste à : organiser, construire et gérer les moyens de traitement des ordures ménagères résiduelles du territoire. - DIT que ce rapport d'activités est consultable en mairie.	Favorable - Unanimité
04-091023	FOURNITURES DE PLANTS FORESTIERS PAR LA SOCIETE JYGA Le conseil municipal, - ACCEPTE la fourniture gratuite de 350 plants forestiers qui seront plantés d'ici la fin de l'année dans la « Grande Pré » située en bord de Moine, - AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.	Favorable - Unanimité

05-091023	REEMPLACEMENT D'UNE BORNE D'ECLAIRAGE PUBLIC – INTERVENTION DU SIEML Le conseil municipal, - <i>DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'intervention susmentionnée pour un montant total de 567,58 €,</i> - <i>PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023,</i> - <i>DIRE que le versement sera effectué sur présentation des certificats d'achèvement des travaux présentés par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipal.</i>	Favorable - Unanimité
06-091023	REEMPLACEMENT DES CANDELABRES DU MOULIN DE LA COUR – INTERVENTION DU SIEML Le conseil municipal, - <i>DECIDE de verser un fonds de concours au profit du SIEML pour l'opération de remplacement des candélabres et des lanternes du chemin du Moulin de la Cour :</i> - <i>Montant de la dépense : 27 284,60 € net de taxe,</i> - <i>Taux du fonds de concours : 50% pour les mâts et 75% pour les lanternes,</i> - <i>Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 15 593,81 € net de taxe.</i> - <i>PRECISE que la participation sera imputée en section d'investissement au programme 274 du budget 2023.</i>	Favorable - Unanimité
07-091023	EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEMANDES DE LA COMMUNE Le conseil municipal, - <i>DECIDE d'inscrire dans la modification du PLU de la commune de La Séguinière, portée par les services de l'agglomération, les trois évolutions susmentionnées.</i> - <i>DEMANDE à Monsieur le maire d'en informer dès que possible la Direction de l'Aménagement de Cholet Agglomération.</i>	Favorable - Unanimité
08-091023	LOTISSEMENT DE LA SURCHERE 2 – INVENTAIRE 4 SAISONS SUR LA BIODIVERSITE Le conseil municipal, - <i>DECIDE de retenir l'offre de la société OUEST AM', susmentionnée, pour la réalisation d'un inventaire 4 saisons à l'emplacement du projet de lotissement de la Surchère 2,</i> - <i>DIT que ce document permettra d'évaluer le niveau d'impact du projet d'urbanisation sur le milieu naturel existant,</i> - <i>PRECISE que si le projet porte effectivement atteinte aux espèces protégées et à leurs habitats des mesures d'atténuation adaptées (séquence ERC) seront à prévoir.</i>	Favorable - Unanimité

09-091023	DENREES ALIMENTAIRES – ADHESION CENTRALE D'ACHAT Le conseil municipal, - AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention avec la société Force 5, à effet au 1er janvier 2024, et à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.	Favorable - Unanimité
10-091023	PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES Le conseil municipal, - FIXE les participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Séguinière comme indiquées ci-dessus, - AUTORISE Monsieur le maire à solliciter la participation des communes concernées (Saint-Christophe-du-Bois, La Romagne et Beaupréau-en-Mauges) et à signer toutes les pièces relatives à cette décision.	Favorable - Unanimité
11-091023	DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE Le conseil municipal, - DECIDE (cf. détail dans délibération)	Favorable - Unanimité
12-091023	INVENTAIRE DES LOGEMENTS SOCIAUX – ANNEE 2023 Le conseil municipal, - APPROUVE le nombre de logements retenus par les services de l'Etat, - ARRETE la liste suivante des dépenses déductibles, concernant les opérations de construction de logements locatifs sociaux réalisées ou engagées en 2022 sur la commune (cf. détail dans délibération) - INVITE Monsieur le maire à communiquer ces informations au Service Construction Habitat Ville de la Direction Départementale des Territoires.	Favorable - Unanimité
13-091023	MISE A DISPOSITION DE LA BIBLIOTHEQUE POUR AUDITION DES ELEVES DU CONSERVATOIRE – CONVENTION Le conseil municipal, - APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, - AUTORISE Monsieur le maire à passer une convention avec le Conservatoire du Choletais pour la mise à disposition gratuite de la bibliothèque de l'espace Prévert le 2/12/2023, le 16/3/2024 et le 22/6/2024.	Favorable - Unanimité
14-091023	RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS Le conseil municipal, - PREND acte du rapport d'activité de l'Agglomération du Choletais pour l'année 2022.	Favorable - Unanimité

15-091023	VENTE DE BIENS COMMUNAUX SUR LE SITE D'ENCHERES EN LIGNE « AGORASTORE » Le conseil municipal, - DECIDER la mise en réforme des biens susmentionnés, - EN AUTORISER le déclassement et la cession telle que précisée ci-dessus.	Favorable - Unanimité
-----------	--	-----------------------

Le 12 octobre 2023

Le maire,

Guy BARRÉ

